

Direction des bâtiments et de la logistique

Service des affaires générales

1ère commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 septembre 2016

OBJET : GESTION ECO-RESPONSABLE DE LA FLOTTE DES VÉHICULES DU DÉPARTEMENT

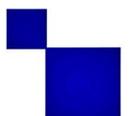
Mesdames, messieurs,

Le Département s'est engagé, depuis de nombreuses années, dans la valorisation des actions éco-responsables mises en œuvre par les directions.

L'adoption par le Département de l'Agenda 21 des services fut une première formalisation de l'engagement de l'administration départementale dans une démarche éco-responsable, complété en 2009 par l'Agenda 21 du territoire. Onze actions stratégiques sont définies dont le plan de déplacement des agents, présenté lors de la séance du Conseil départemental du 5 novembre 2015.

La gestion de la flotte de véhicules du département est un domaine d'action complémentaire au plan de déplacement qui se décline autour de huit axes :

1. le verdissement de la flotte et l'électrification des sites ;
2. la mise en œuvre de la gestion mutualisée par pool ;
3. la rationalisation de la flotte ;
4. le rajeunissement de la flotte ;
5. la maîtrise des coûts de fonctionnement ;
6. la responsabilisation des directions et le partage de la gestion ;
7. l'amélioration des conditions de sécurité et de travail des utilisateurs ;
8. la vente des véhicules réformés aux agents.



Le Service Déplacement Optimisation et Entretien de la Flotte automobile (SDOEF) assure la gestion courante et le suivi de ces projets et, à ce titre, développe son action pour se positionner comme moteur sur le volet déplacement de l'éco-responsabilité.

L'année 2016 a été l'occasion de mettre en œuvre le regroupement des deux garages sur un site unique à Aubervilliers, étape préalable à l'aménagement dans les futures installations sur le site de Rosny prévue fin 2017.

1. Le verdissement de la flotte

Le Département s'est engagé à mettre en œuvre le verdissement de sa flotte automobile depuis 2013 et s'est, à ce titre, lancé dans la mobilité électrique permettant par ailleurs de percevoir le bonus écologique mis en place par l'État et reconduit annuellement (- 6300 € par véhicule). Avec l'acquisition d'une moyenne de 35 véhicules électriques (VE) par an. Leur proportion est passée de 4 % à 13 % fin 2015. L'objectif d'atteindre 20 % en 2017, soit plus de 170 VE, doit placer notre collectivité parmi les départements les plus en avance dans le domaine des déplacements éco-responsables et la mobilité électrique.

Le plan d'investissement de 1,5 M€ en 2016 sur la flotte automobile va permettre au Département de dépasser les objectifs fixés. Avec l'acquisition de 62 VE et hybrides, cette catégorie de véhicules excédera le nombre de 175 et constituera 23 % de la flotte du Département dès fin 2016.

Le plan de déploiement des VE sur les sites extérieurs est en cours et s'accompagne du plan d'électrification des sites consistant à mettre en place des bornes de rechargement. Une première livraison de trois VE a été effectuée à la Maison Départementale des Solidarités de Noisy-le-Sec à l'occasion de la semaine du développement durable fin mai 2016. Le service étudie également toutes les possibilités d'énergie autre qu'électrique pour, à terme, bénéficier d'outils alternatifs au moteur diesel.

2. La mise en œuvre de la gestion mutualisée par pool

La Direction des Bâtiments et de la Logistique (DBL) a lancé un chantier de gestion mutualisée des véhicules par pool et non plus par direction. La mise en place d'un outil de réservation en ligne permet à tout agent de réserver un véhicule à partir de son poste de travail. Outre la grande souplesse que procure ce dispositif, cela permet d'augmenter l'offre de mise à disposition avec moins de véhicules.

Une première étape a pu se réaliser en 2015 avec la mise en place de cette nouvelle gestion sur les sites centraux de l'Européen 2, Verdi et Papillon. Pour 2016, les sites de Picasso, Colombe, la DEA à Rosny et le Parc Georges Valbon basculeront à ce nouveau mode de gestion. Dès 2017, ce dispositif sera déployé progressivement sur l'ensemble des sites extérieurs.

3. La rationalisation de la flotte

Concomitamment à la mise en œuvre du nouveau mode de gestion des véhicules, la DBL s'est engagée dans un plan tri-annuel de réduction de la flotte du département. Un objectif de réduction de 3% par an (- 25 véhicules) a été acté pour 2015 à 2017. Grâce au regroupement de 6 directions sur le site de Papillon en 2015 et la mise en place du nouveau mode de gestion des véhicules, l'objectif fixé a pu être dépassé.

En effet, pour la 1^{ère} année, une réduction de la flotte de 39 véhicules a été réalisée soit plus de 4,5% de la flotte initiale. Cette action a permis ainsi d'accentuer la réduction du nombre de véhicules qui est passée de 937 en 2008 à 813 en 2015.

Parallèlement, le Département met progressivement fin aux autorisations de remisage à domicile (ARD) dans un souci de mise en conformité à la réglementation.

4. Le rajeunissement du parc

Ces différentes démarches ont pour conséquence également d'abaisser l'âge moyen des véhicules de la flotte ce qui contribue à réduire les rejets polluants dans l'atmosphère et à réduire les coûts de maintenance. La moyenne d'âge actuelle de la flotte des véhicules de liaison se situe au-dessus de 9 ans. Les actions entreprises ainsi que le plan d'investissement de 2016 permettra de passer l'âge moyen des véhicules sous la barre des 8 ans en 2017.

5. La maîtrise des coûts de fonctionnement

Dans le cadre de la création du SDOEF, un certain nombre d'actions ont été mises en place afin de mieux contrôler et agir sur les coûts de fonctionnement.

Avec l'optimisation du logiciel de gestion de flotte, la mise en place d'une gestion de stock généralisée et la formation des techniciens, tous les coûts et les interventions sont enregistrés, les entrées et sorties de pièces détachées sont tracées, valorisées et rattachées aux véhicules.

Le plan de gamme d'entretien a été adapté à l'utilisation des véhicules et a été revu complètement. Ainsi, une révision tous les 18 mois se substitue à la révision annuelle ce qui va induire une baisse de la consommation des pièces détachées.

De plus, un certain nombre d'indicateurs de suivi ont été mis en place. Ce mode de fonctionnement permet une analyse fine de l'activité, des reportings complets et une aide à la décision.

Ces mesures, complétées par la maîtrise des déplacements, notamment par le contrôle des autorisations de remisage à domicile, ont permis une économie de 62 000 litres de carburant en 2015 soit l'équivalent de 100 tonnes de CO² ou 16 tonnes de papier.

6. Le partage de la gestion et l'amélioration de la qualité de service rendue

La garantie du succès et de la pérennisation du nouveau dispositif de gestion des véhicules ne pourra se faire sans l'aide et la responsabilisation des directions. Le service poursuit par ailleurs une démarche d'amélioration de la qualité de service rendue.

Ainsi, un dispositif de nettoyage de l'habitacle des véhicules mutualisés en pool a été testé en 2015, il sera reconduit à partir de 2016, en partenariat avec la DDEEFI avec un premier marché d'insertion sociale.

Également, de nouveaux tableaux de bord internes alimentés par des indicateurs plus pertinents permettront de mieux contrôler et de communiquer aux directions sur les délais de livraison des véhicules neufs et les délais d'immobilisation pour raisons de maintenance.

Enfin, des nouveaux reportings sont en cours d'élaboration et seront mis en place dès le second trimestre 2016. Les directions seront régulièrement informées sur :

- le suivi de l'utilisation des véhicules gérés en pool par les agents de leur direction ;
- l'utilisation des véhicules en dehors des plages horaires de travail ;
- les anomalies de carburant ;
- le nombre de sinistres responsables ;
- le nombre d'amendes reçues pour infractions au code de la route ;
- les relances de paiement pour les contraventions non réglées.

7. L'amélioration des conditions de sécurité, d'utilisation et de travail des utilisateurs

Avec un rajeunissement de la flotte automobile par le renouvellement d'un plus grand nombre de véhicules, un suivi rigoureux des contrôles techniques obligatoires et des opérations de maintenance, les conditions de sécurité des utilisateurs sont mieux contrôlées.

De plus, afin de répondre, d'une part, aux objectifs du département sur le volet déplacement de l'éco-responsabilité et, d'autre part, aux attentes des agents, la DBL a mis en place en partenariat avec le PPRS, des actions de formation à l'éco-conduite et à la prise en main des véhicules électriques.

Enfin, avec le plan d'investissement exceptionnel de 2016, l'action d'amélioration des conditions de sécurité et de travail des techniciens, qui est également au cœur des préoccupations du service, va être lancée. Dans ce cadre, un partenariat tripartite avec les utilisateurs et le service santé et sécurité au travail du PPRS va être développé et permettra de répondre aux objectifs du programme de prévention et d'amélioration des conditions de travail (PRACT) 2016-2018.

8. La vente des véhicules aux agents

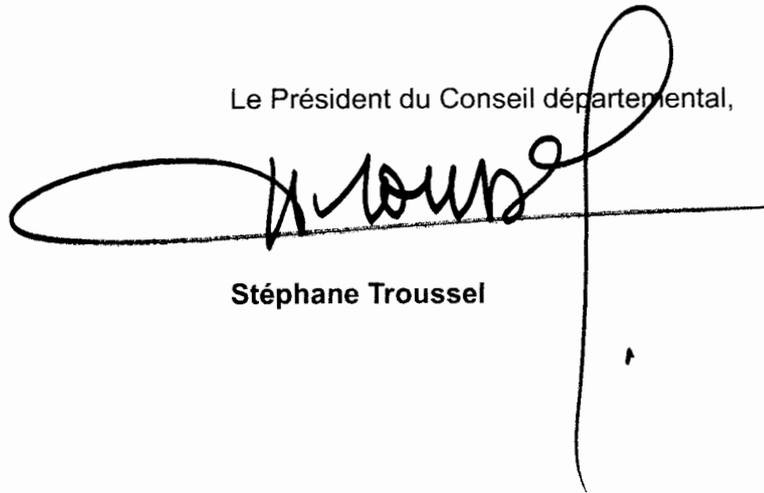
Dans le cadre d'une action sociale mise en place au profit des agents du département, la DBL organise annuellement une vente aux enchères des véhicules aux agents par

l'intermédiaire d'un commissaire priseur. Lors de la dernière vente qui s'est déroulée le 26 novembre 2015, 40 agents ont pu acquérir un véhicule pour un prix d'achat moyen de 856 €.

Avec l'objectif de diminution du nombre de véhicules de la flotte, le SDOEF s'est fixé pour objectif d'organiser dorénavant 2 ventes par an. La prochaine vente est prévue pour le mois de septembre et concerne 33 véhicules. Une seconde vente organisée avant la fin de l'année concernera environ 80 véhicules.

Je vous propose de donner acte de la présentation du rapport relatif à la gestion éco-responsable de la flotte des véhicules du département.

Le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Troussel', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive. A vertical line extends downwards from the right side of the signature.

Stéphane Troussel

Délibération n° du 29 septembre 2016

GESTION ECO-RESPONSABLE DE LA FLOTTE DES VEHICULES DU DEPARTEMENT

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La première commission consultée,

après en avoir délibéré

- DONNE ACTE à M. le Président du Conseil départemental de la présentation du rapport relatif à la gestion éco-responsable de la flotte des véhicules du département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général des services,

Valéry Molet

Adopté à l'unanimité :

Date d'affichage du présent acte, le

Adopté à la majorité :

Voix contre :

Date de notification du présent
acte, le

Abstentions :

Certifie que le présent acte est
devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

